

Annexe B - Système d'évaluation des emplois et pondération

FACTEUR I – EFFORTS

	Pondération
Sous-facteur 1- Autonomie	10,0%
Sous-facteur 2 – Raisonement	10,5%
Sous-facteur 3 – Créativité	4,5%
Sous-facteur 4 – Concentration et attention sensorielle	4,0%
Sous-facteur 5 – Efforts physiques	2,0%
Sous-total	31,0%

FACTEUR II – RESPONSABILITÉS

Sous-facteur 6 – Responsabilités à l'égard d'un programme ou d'une activité	8,5%
Sous-facteur 7 – Responsabilités à l'égard des personnes	3,5%
Sous-facteur 8 – Responsabilités à l'égard des ressources financières et matérielles	4,0%
Sous-facteur 9 – Responsabilités à l'égard des communications	7,5%
Sous-facteur 10 – Responsabilités de supervision et de coordination de personnes	3,5%
Sous-total	27,0%

FACTEUR III – QUALIFICATIONS

Sous-facteur 11 – Formation professionnelle	15,2%
Sous-facteur 12 – Expérience et initiation	10,2%
Sous-facteur 13 – Mise à jour des connaissances	3,6%
Sous-facteur 14 – Habiletés en relations interpersonnelles	6,0%
Sous-facteur 15 – Habiletés physiques et dextérité manuelle	2,0%
Sous-total	37,0%

FACTEUR IV – CONDITIONS DE TRAVAIL

Sous-facteur 16 – Conditions psychologiques et physiques	3,0%
Sous-facteur 17 – Risques inhérents	2,0%
Sous-total	5,0%

100,0%

Représentation de la pondération par facteurs

